



COMMISSION DIOCESAINE JUSTICE ET PAIX YAGOUA

VISION, MISSION, OBJECTIFS, VALEURS ET PRINCIPES DE LA CDJP

1-Vision de la CDJP

La vision de la Commission Justice et Paix du Diocèse de Yagoua est de travailler pour l'avènement d'un monde plus juste, pacifique, réconcilié et solidaire où tous vivent en harmonie avec tous et où tout le monde retrouve la dignité qui lui est due en tant que créature de Dieu.

2-Mission de la CDJP

La Commission Diocésaine Justice & Paix (CDJP) du Diocèse de Yagoua au Cameroun est un instrument de promotion de la justice, de construction de la Paix et de réalisation du développement intégral de tout Homme, de tout l'Homme et de manière plus générale, des peuples ; par la défense de la dignité des droits fondamentaux de la personne humaine, avec une option préférentielle pour les pauvres conformément à l'évangile et la Doctrine Sociale de l'Eglise. La commission a des antennes dans les paroisses dénommées Comités Paroissiaux Justice et Paix (CPJP).

3-Objectifs de la CDJP- Objectif global

La Commission Diocésaine Justice & Paix a pour mission de tenir éveillée la conscience de la société à la question du respect de la dignité humaine à travers des actions non violentes.

Comme objectif global, la CDJPY est créée pour promouvoir la défense de la dignité humaine, des droits et devoirs de la personne humaine conformément à l'évangile et la Doctrine Sociale de l'Eglise.

Conformément aux directives pastorales du diocèse, le principal projet de la CDJPY est celui d'appui juridique et social aux veuves et aux détenus de 06 prisons du Diocèse. A travers ce projet, la CDJPY s'engage à contribuer à l'amélioration du respect des délais de procédure, des résultats d'audience prononcés, des droits de visite des membres de famille et de la considération sociale des détenus hommes, femmes et mineurs (es) des 06 prisons du diocèse de Yagoua. Pour ce qui des veuves, nous les assistons non seulement elles ; mais aussi les femmes et les filles victimes de violences sexuelles dans la restauration de leurs droits par la remise en question des us et coutumes négatives.

A ces activités, s'ajoutent les actions humanitaires relatives à la protection des Droits de l'Homme et surtout des groupes vulnérables : dénonciation, réparation des injustices, gestion des conflits, assistance judiciaire et juridique, assistance multiforme aux nécessiteux.

La CDJPY depuis 04 ans, accompagne la population du diocèse de Yagoua dans la réduction de l'établissement des faux actes de naissance. Nous savons que la paix durable dans un pays est garantie par des principes juridiques nationaux et internationaux (conventions ratifiées). Parmi ces principes, l'acte de naissance figure à la première place. Au Cameroun, après la naissance d'un enfant, ses parents ont 60 jours pour établir son acte de naissance chez un Officier d'Etat Civil. Passé ce délai, ils seront obligés de le faire après obtention d'un jugement supplétif d'acte de naissance devant les juridictions compétentes (Tribunal de Premier Degré et Tribunal de Première Instance).

- **Objectifs spécifiques**

➤ **Réduire les menaces qui portent atteinte à la dignité humaine**

- Promouvoir le respect de la vie et des droits de la personne;
- Stimuler l'auto- développement de la population au sein du Diocèse de Yagoua.
- Réduire les conflits familiaux à travers des rencontres et des activités visant les échanges d'expériences entre les membres de la communauté ;
- Soutenir les initiatives de réduction de la pauvreté au sein des ménages les plus vulnérables ;
- Faire comprendre le concept genre sous la lumière de l'Evangile ;
- Donner un appui psychosocial aux personnes plus nécessiteuses ;
- Donner un appui juridiques aux cas échéants ;
- Répandre les principes de la démocratie et la bonne gouvernance ;
- Travailler pour le développement durable à travers les initiatives visant la protection de l'environnement en vue des générations à venir ;

Pour atteindre ces objectifs, la Commission travaille suivant ces axes prioritaires :

- Favoriser le climat d'intégration sociale;
- Promouvoir l'éducation et renforcement des valeurs culturelles positives et les valeurs chrétiennes;
- Réduire la pauvreté et de l'ignorance.

4-LES VALEURS ET PRINCIPES DE LA CDJP

- Les valeurs
 - Vérité
 - Liberté
 - Justice
 - Amour
 - Pardon

- Les principes
 - Respect des droits de l'homme □ Solidarité dans l'action
 - Subsidiarité et partenariat
 - La paix comme finalité

Le Coordinateur de la CDJP- Yagoua

Jean Paul BADAWE TAIWE

QUELQUES IMAGES DE REALISATIONS



Audience Foraine jugement supplétif acte de Naissance Distribution des actes de naissance établis aux enfants



Séance de sensibilisation des veuves leur le droit successoral et la procédure du jugement d'hérédité à Yagoua et Makary



Formation des filles victimes sexuelles en vue d

er